

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juin 2024

163x24

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°64x20 en date du 4 Juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a fixé à 10 le nombre de postes d'adjoints au Maire.

Considérant la démission de Madame Monique SLISSA de ses fonctions de 2° Adjoint,
Considérant que Mme SLISSA souhaite conserver son mandat de Conseiller Municipal,
Vu le courrier par lequel Monsieur le Préfet a accepté la démission de Mme SLISSA de ses fonctions d'Adjoint,
Considérant que cette démission conduit le Conseil Municipal à fixer à nouveau le nombre d'Adjoints,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- MODIFIE le nombre des adjoints au Maire et le réduit de dix à neuf,
- PROMEUT d'un rang chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions,
- DIT que la tableau du Conseil Municipal, sera modifié en ce sens.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 - M. FUSONE - COCH

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL